

MA CAPTIVITÉ EN ALLEMAGNE, par l'abbé Aubry. Un vol. in-16, 2 fr. 50. Perrin, 35, quai des Grands Augustins, Paris.

Déposition d'un prêtre du diocèse de Beauvais, demeuré à son poste, échappé à l'incendie de son presbytère, traîné brutalement en captivité, interné à Cassel, puis en Hanovre, enfin à Rostatt, et finalement échangé contre des prisonniers allemands, ce livre est un document accablant pour l'Allemagne.

L'HISTOIRE SAINTE ENSEIGNÉE aux trois degrés: élémentaire, intermédiaire et supérieur. 2ème partie: HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU: 49 leçons (de 27 à 76) — (Faisant suite à L'HISTOIRE DES TEMPS PRIMITIFS en 26 leçons), par M. l'abbé F.-A. Baillargé, curé de Verchères, Qué. Prix: broché 75 sous, relié \$1.00 *franco*. En vente chez l'auteur.

Ce livre s'adresse aux maîtres et aux maîtresses — il peut être aussi utile aux prêtres pour la prédication et les catéchismes. Il a pour but d'aider ceux qui ont mission d'enseigner la religion et en particulier l'Histoire Sainte et celle de Notre Seigneur. Tout ouvrage de nature à contribuer à la réalisation de ce noble but doit être particulièrement bienvenu dans nos temps où l'on déplore tant le manque de connaissance suffisante de la religion.

DEBOUT, JEUNESSE CATHOLIQUE. Paroles du Rév. A. Lorphelin et musique du Dr L.-A. Hébert. Prix: 25 sous. En vente au presbytère du T. S. Rédempteur, 1860, Notre-Dame est, Montréal. — Paroles ardentes et pratiques.

## DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr l'Archevêque a emporté de Rome ses bulles et celles de NN. SS. Mathieu et Sinnott, ainsi que les trois palliums.

— Le T. R. P. Bunoz, O. M. I., préfet apostolique du Yukon, est passé à l'archevêché le 6 mai, en route pour l'Est.

— Le Gouvernement fédéral a refusé le désaveu de la loi instituant la commission scolaire gouvernementale de la ville d'Ottawa. La cause sera bientôt entendue devant le Comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, où la minorité en appelle.

— Pères et mères, ne vous contentez pas des préparations intimes du foyer domestique, mais rappelez-vous qu'il vous appartient de conduire et de diriger l'éducation de l'enfant jusqu'à l'âge où devenu maître de lui-même, il entre dans la vie publique sous sa propre responsabilité. Rappelez-vous que la loi naturelle et la loi divine vous défendent d'abdiquer devant toute loi humaine qui supprime vos droits de haute surveillance, de contrôle sur la formation intellectuelle, morale et religieuse de vos enfants. — P. MONSABRÉ.